

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Ville de CALVI

ARRETE DU MAIRE
PORTANT ANNULLATION DE L'ARRETE 153/2017
PORTANT AUTORISATION DE LA BAINNADE SUR LE SITE
« SUD PORT »

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-12-27 0 29 et L2213-23,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1332-4,

VU l'arrêté municipal n°153/2017 en date du 12 Juillet 2017 portant interdiction temporaire de la baignade sur une zone du plan d'eau du site « port sud » notamment l'article 2,

CONSIDERANT les résultats des analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) le 14 Juillet 2017 au vu des quelles la conformité aux normes est présente sur la zone de baignade au niveau du site « port sud »,
CONSIDERANT que le risque engendré pour la sécurité des baigneurs n'est plus présent,

ARRETE

ARTICLE 1° : L'arrêté municipal n°153/2017 en date du 12 Juillet 2017 portant interdiction temporaire de la baignade sur une zone du plan d'eau du site « port sud » est annulé.

ARTICLE 2° : Cette disposition fera l'objet d'un affichage approprié en Mairie et sur les chemins d'accès à la zone de baignade considérée.

ARTICLE 3° : Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4° : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous- Préfet de l'arrondissement de Calvi Nebbiu et la Conca d'Oro.
- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais.
- Monsieur le Directeurs des ports de Calvi
- Club Nautique de Calvi
- La SNSM
- L'ARS-Corse délégation Haute-Corse.

Fait à CALVI, le 14 Juillet 2017

